CAPA (Travaux forestiers)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capatravauxforestiers.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Économie Sociale et Solidaire

Session 2021 • Métropole, Antilles, Guyane, La Réunion, Mayotte

Code sujet **2021-CAP49-NOR-ME-AN-GU-RE-MA** 120 minutes

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

PARTIE 1 — Financement participatif et solidarité autour du projet d’Adrien
4 réponses • PDF source, p. 1, PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

PARTIE 2 — Plan de financement des aménagements et de l’équipement d’Adrien
6 réponses • PDF source, p. 1, PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 1

10 points

Financement participatif et solidarité autour du projet d’Adrien

PARTIE 1

Question 1.1

PDF source, p. 1, PDF source, p. 4

> Document 1. Exprimer votre opinion sur le fait de demander de l'argent sur internet pour financer un projet professionnel ou personnel. Justifier votre position.

Je suis favorable à cette forme de financement si le projet est présenté avec honnêteté et si les dons sont utilisés comme annoncé. Internet permet de faire connaître une demande à beaucoup de personnes : le document 1 indique que 360 contributeurs ont participé à la collecte d’Adrien, qui a atteint 20 594 € pour un objectif de 20 000 €. Cela montre que des contributions individuelles peuvent, ensemble, aider à financer un projet. Il reste important que le demandeur explique son besoin et rende compte de l’utilisation de l’argent.

RÉPONSE À RETENIR

Demander de l’argent sur internet peut être une démarche solidaire et efficace, à condition que le projet et l’utilisation des dons soient transparents.

Question 1.2

PDF source, p. 1, PDF source, p. 4

> Document 2. Adrien a choisi de poster cette image sur son site internet. Expliquer pourquoi il l'a choisie.

L’image montre une personne qui utilise des béquilles et porte une attelle à la jambe, au milieu d’un champ. Elle associe donc visuellement le handicap à l’activité agricole. Les visiteurs comprennent plus concrètement pourquoi Adrien a besoin d’adapter son poste de travail et d’un équipement pour continuer à travailler. L’image peut aussi attirer l’attention et susciter la solidarité.

RÉPONSE À RETENIR

Adrien a choisi cette image parce qu’elle illustre son handicap dans un environnement agricole et rend plus compréhensible son besoin d’un équipement adapté.

Question 1.3

PDF source, p. 1, PDF source, p. 5

> Document 3. Sur ce document, Adrien apporte quatre raisons de participer au financement de sa machine. Choisir celle qui vous paraît la plus valable, en expliquant pourquoi.

Je choisirais la raison liée à la sécheresse de l’été et à sa blessure, qui l’empêchent de financer lui-même le matériel. Cet argument explique directement pourquoi Adrien ne peut pas prendre en charge seul la dépense. L’équipement doit lui permettre d’adapter son poste de travail et de poursuivre son activité agricole ; l’aide solidaire répond donc à un besoin concret.

RÉPONSE À RETENIR

La raison la plus convaincante est qu’à cause de la sécheresse de l’été et de sa blessure, Adrien ne peut pas financer lui-même le matériel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.4

> Vous êtes ami(e) avec Adrien, proposez-lui d'autres idées que le financement participatif pour lui venir en aide (au moins trois idées).

Comme ami(e), je pourrais lui proposer plusieurs formes d’aide autres que le financement participatif :

- l’aider bénévolement pour certains travaux sur son exploitation ou organiser une journée d’entraide avec des proches ;
- organiser une vente de produits locaux, un repas ou une autre manifestation de soutien ;
- l’accompagner dans la préparation de demandes d’aides auprès des organismes compétents ;
- l’aider à trouver un prêt de matériel adapté auprès d’un agriculteur voisin.

Ces solutions apportent du soutien pratique ou permettent de réduire les dépenses liées au projet.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Par exemple, on peut l’aider sur l’exploitation, organiser une manifestation de soutien et l’accompagner dans ses demandes d’aides. On peut aussi rechercher un prêt de matériel adapté.

PARTIE 2

10 points

Plan de financement des aménagements et de l’équipement d’Adrien

PARTIE 2

Question 2.1

PDF source, p. 2, PDF source, p. 6

> Document 5. Donner les différents types de financeurs.

Je relève les différentes sources de financement indiquées dans le document 5. Certaines relèvent du secteur public, d’autres du secteur privé ; le tableau prévoit aussi le don participatif et les emprunts.

RÉPONSE À RETENIR

- **Financeurs publics :** l’État, la Région, le Département, la Commune, la MDPH et l’Union européenne.
- **Financeurs privés :** les entreprises locales.
- **Donateurs :** les personnes participant au financement participatif.
- **Prêteurs :** les organismes auxquels Adrien pourrait demander un emprunt.

Question 2.2

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Document 4. Pour l’équipement agricole, la TVA correspond à 20 %. Calculer le montant prévisionnel TTC des investissements à l’Euro près.

Le document 4 donne un total de 23 458,00 € HT. Une TVA de 20 % correspond à 20 % du montant hors taxes. Pour obtenir le montant toutes taxes comprises, on ajoute cette TVA au montant HT, ce qui revient à multiplier par 1,20. Enfin, on arrondit à l’euro près.

RÉPONSE À RETENIR

Calcul : 23 458 × 1,20 = 28 149,60 €. Arrondi à l’euro près, le montant prévisionnel TTC des investissements est de **28 150 €**.

Question 2.3

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Documents 4 et 5. Déterminer le montant des dons participatifs nécessaires pour financer le projet d’Adrien sans devoir emprunter.

Le coût total du projet est de 28 150 € TTC. Le document 5 prévoit 7 300 € de financeurs publics et 850 € de participation du secteur privé. Pour trouver le montant des dons participatifs nécessaire sans emprunt, je retire ces financements du coût total.

RÉPONSE À RETENIR

Calcul : 28 150 − (7 300 + 850) = **20 000 €**. Adrien doit donc réunir 20 000 € de dons participatifs pour financer le projet sans emprunter, en tenant compte des autres financements prévus au document 5.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.4

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> La moyenne des dons par personne est de 15 €. Déterminer le nombre de personnes qui devront faire un don pour atteindre la somme indiquée à la question 2.3.

Je divise le montant nécessaire de dons participatifs, trouvé à la question 2.3, par le don moyen de 15 €. Le nombre de donateurs doit être entier ; j'arrondis donc le résultat à l'entier supérieur afin d'atteindre au moins la somme demandée.

RÉPONSE À RETENIR

Calcul : 20 000 ÷ 15 = 1 333,33… Il faut donc au moins **1 334 personnes**. Vérification : 1 334 × 15 = 20 010 €, ce qui atteint la somme nécessaire.

Question 2.5

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Document 5. Finalement, Adrien n'a pu réunir que 12 000 € de dons participatifs et devra donc avoir recours à l'emprunt. Les subventions et le don participatif constituent l'autofinancement pour ce projet. Les dossiers sont retenus seulement si l'autofinancement représente 2/3 de la somme TTC totale. Déterminer si le financement du projet d'Adrien peut être retenu.

La consigne définit l'autofinancement comme la somme des subventions et du don participatif. Le sous-total des financeurs publics du document 5 est de 7 300 €. J'y ajoute les 12 000 € de dons réunis par Adrien. Je compare ensuite cet autofinancement aux deux tiers du coût TTC total, soit 28 150 €.

RÉPONSE À RETENIR

Autofinancement : 7 300 + 12 000 = **19 300 €**.
Seuil requis : 28 150 × 2 ÷ 3 = environ **18 766,67 €**.
Comme 19 300 € est supérieur à 18 766,67 €, l'autofinancement atteint le seuil demandé : le financement du projet **peut être retenu**.

Question 2.6

PDF source, p. 1, PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

> Donner des arguments économiques et sociaux pour convaincre les financeurs de participer au projet.

Pour convaincre les financeurs, il faut montrer que les dépenses répondent aux besoins d'Adrien et qu'elles ont des effets concrets sur son activité et sa situation personnelle.

RÉPONSE À RETENIR

Adrien est un exploitant agricole de 27 ans qui a perdu l'usage de son genou droit à la suite d'un accident. La rampe d'accès au bâtiment, le véhicule automoteur électrique adapté et l'aménagement des chemins de l'exploitation sont des investissements précis pour adapter son poste de travail. Ils peuvent lui permettre de circuler et de travailler plus facilement sur son exploitation, de préserver son autonomie et de poursuivre son activité malgré son handicap. Son témoignage indique aussi qu'après la sécheresse et sa blessure, il ne peut financer seul le matériel et n'est pas en mesure de s'endetter davantage auprès des banques. Une aide contribuerait donc à maintenir son activité professionnelle et à éviter que le financement repose uniquement sur un nouvel emprunt.

Sujet : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/sujets-examens/2021/2021-CAP49-NOR-ME-AN-GU-RE-MA.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.